

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES TRANSMIS AU PARLEMENT WALLON SUR
L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS – LA GESTION DES AIDES
FINANCÉES PAR LE FONDS ÉNERGIE (DOC. 169 (2009-2010) — N° 1)
DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du rapport de la Commission de l'Énergie, du Logement, de la Fonction publique et de la Recherche scientifique relatif au rapport de la Cour des comptes transmis au Parlement wallon sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments — la gestion des aides financées par le Fonds énergie (Doc. 169 (2009-2010) — N° 1).

Je déclare la Discussion générale ouverte.

Mme Saudoyer, excusée, se réfère à son Rapport écrit.

M. Stoffels étant actuellement absent, la parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus (MR). – Je souhaiterais évoquer succinctement le suivi du rapport de la Cour des comptes. Je me fais tout d'abord l'expression des Parlementaires pour remercier la Cour des comptes pour le travail mené. L'examen minutieux de la Cour des comptes a permis, dans un certain nombre de cas, de mettre en exergue des difficultés, des dysfonctionnements, des anomalies, des exercices étonnants du pouvoir qui ont permis au Parlement de jouer pleinement son rôle de contrôle et de formuler des propositions visant à ce que la gouvernance en cette matière soit moderne, raisonnable et raisonnée.

C'est en tout cas notre souhait et le sens des propositions émises, soit en Commission, soit à la faveur du présent exposé.

Dès le 9 mars dernier, la Commission de l'Énergie a examiné la façon dont elle allait gérer ce problème et a décidé d'auditionner la délégation de la Cour des comptes le 22 mars 2010. Un échange de vues s'en est suivi.

J'éprouve un premier regret, puisque la Majorité parlementaire avait d'abord souhaité avoir une lecture politique de ce dossier, en essayant de placer aussi rapidement que possible « le couvercle sur la marmite » de cette situation délicate. La Majorité a refusé toute audition des interlocuteurs administratifs concernés, ce qui aurait constitué un risque potentiel pour le Ministre, le département, mais aussi un certain nombre de responsables de la gestion des primes à l'énergie.

En disant « gestion », je suis aimable, parce qu'on en fut bien loin. De 2006 à 2007, ces primes ont été accordées parfois n'importe comment : en dépit des règles, sans vérification d'usage, en payant deux fois certaines personnes, en permettant des abus, et en permettant à certaines personnes de profiter de la déliquescence d'une partie de la gestion de ce département.

La pression était extrêmement forte pour que les primes soient payées dans des délais raisonnables. La Région wallonne est, à cet égard, incorrigible. On vit ce même type de situation avec les éco-bonus : des gens attendent des mois que la Région paie les sommes qui leur reviennent, en fonction des délais que la Région s'est elle-même fixés. C'est inadmissible. Une partie de ce que nous avons observé en terme de non respect des délais, à la faveur de l'examen du rapport de la Cour des comptes, est toujours d'actualité.

La Cour des comptes a constaté plusieurs éléments.

Tout d'abord, il était prévu, en application du décret de décembre 2002, qu'un rapport annuel serait transmis concernant la gestion du fonds Énergie. Ce rapport devait être à destination du Parlement, afin que ses membres puissent exercer leur devoir d'appréciation de la législation et l'exercice de l'administration et de contrôle. La Cour souligne que les premières primes dépendant du fonds Énergie ayant été octroyées en janvier 2004, aucun des rapports annuels n'a jamais été transmis au Parlement. En mai 2009, ces rapports n'avaient toujours pas dépassé le cadre du cabinet du Ministre. Nul doute que, si ces rapports avaient été transmis, ceux-ci auraient mené à certains questionnements. Je pense que, sciemment, il y a eu la volonté de cacher certaines choses concernant la gestion de ce département.

Ensuite, face à la pression médiatique, celle de nos concitoyens et aux difficultés rencontrées dès lors que les personnes ne touchaient pas leur argent, des agents intérimaires ont été engagés dès 2005. Cela a été réalisé en parfait non respect de la définition de recours à des intérimaires, puisque la situation a perduré plusieurs années.

Nonobstant un appel d'offres européen, une seule commune d'Europe, celle de Perwez — la commune du Ministre compétent en la matière -, a fourni plus de 40 % des lauréats à une procédure de sélection. Le Ministre ne s'en est pas caché : il a utilisé sa permanence pour documenter la société chargée de faire la sélection et lui proposer des noms ... Et le Gouvernement a benoîtement légitimé tout cela.

« Le drame des législatures, c'est que cela se termine un jour », dit-on. Le Ministre a alors saisi le Gouvernement et proposé d'engager lesdits intérimaires en qualité de contractuels. Et là, c'est simple, il suffit de formuler des propositions avant les élections, et d'engager après les élections. Lorsqu'il s'agit de pas moins de 40 % du personnel qui est engagé dans sa commune, gageons que le Ministre, lorsqu'il va faire ses courses le dimanche matin, est remercié à chaque coin de rue. Tout cela, n'a pas réussi à émouvoir le Gouvernement qui a reconnu là une bonne gestion des ressources humaines.

Le troisième élément : lorsqu'il s'agit d'attribuer des primes, il est souvent question de sommes considérables. Il est donc nécessaire de mettre en place des mécanismes de contrôle. La Cour des comptes a opéré comme suit : elle a effectué des sondages, en extrayant des éléments de manière aléatoire. Qu'est-il ressorti de ces sondages ? Peu ou pas de respect de l'agrément des entrepreneurs, un contrôle sur place quasiment inexistant, des contrôles quasiment aléatoires, aucun contrôle à l'issue de la période du permis d'urbanisme. Sur six dossiers, les critères techniques n'ont même pas été vérifiés. A cela s'ajoutent des erreurs dans le calcul des primes qui portent à 11 % le nombre de contrôles défectueux, sans parler des contrôles *a posteriori* quasiment inexistantes.

Les délais n'ont pas davantage été respectés. Par exemple, là où il faut dix jours pour envoyer un accusé de réception, c'est en moyenne 49 jours que l'Administration va prendre pour envoyer une lettre qui, vous en conviendrez, est loin d'être une oeuvre littéraire. Les délais pour instruire les dossiers sont normalement de 90 jours et l'Administration a pris une moyenne de 213 jours pour ce faire, ce qui porte à 88 % le nombre de dossiers hors délai. Le paiement doit ensuite être effectué dans les 30 jours et il a fallu plus du double en réalité. En ce qui concerne la partie des primes GRD, on a interrogé l'Administration sur l'absence de contrôle et l'argument invoqué est le manque de place pour ranger les dossiers, lesquels s'en trouvent non archivés, introuvables pour certains ! Cerise sur le gâteau : le double subventionnement. Sur une analyse de 58 dossiers, 38 ont fait l'objet d'un double subventionnement, pour une facture totale de 18.450 euros. Que feriez-vous dans un cas pareil ? Vous iriez voir les autres dossiers et exiger le remboursement. Ici, et c'est étonnant, puisqu'il s'agit de la responsabilité de l'actuel Gouvernement, le Ministre de l'Energie, nonobstant le caractère avéré du rapport de la Cour des comptes, a pu quantifier le nombre de dossiers concernés, nous a livré un chiffre précis, et, comparé au temps qu'il faudrait pour récupérer ces montants, a proposé de ne pas recourir au recouvrement de ces montants. Il y a donc ceux qui sont tombés dans les filets de la Cour des comptes, ceux qui ont bénéficié d'un double subventionnement, et enfin, les honnêtes citoyens. Et le Ministre propose de laisser tomber « x » dizaines ou centaines de milliers d'euros, choix que nous ne comprenons pas !

Voilà l'état du dossier. Je ne vous ferai pas l'injure de passer en revue nos propositions en la matière. Nous demandons le respect des critères d'engagement, la mise en place d'un *reporting*, le respect des délais, la traçabilité des dossiers pour nos concitoyens, nous souhaitons que les contrôles prévus soient effectués. Nous souhaitons, de plus, un rapport de suivi de la Cour des comptes. On le voit aujourd'hui dans les médias, notamment avec le FOREM, ce travail doit être régulier et suivi.

M. Xavier Desgain (Ecolo). – Voilà un rapport intéressant, émis par la Cour des comptes, qui remplit bien son rôle. Il met en évidence les difficultés et les manquements subis par l'Administration et par les GRD sous la législature précédente. Ces difficultés sont liées au succès rencontré par les primes, ainsi qu'à la procédure accélérée mise en place. Le nombre de dossiers traités par cette procédure accélérée est en baisse sensible, ce qui est rassurant. Le rapport donne des informations sur l'utilisation des budgets par la Région wallonne en ce qui concerne la prime énergie et le Fonds énergie. Nous sommes heureux d'avoir ces chiffres, car nous les avons demandés plusieurs fois, en vain, sous la précédente législature.

Ce rapport a aussi permis un travail interactif entre l'Administration, la Cour des comptes et les GRD. Des adaptations ont progressivement été apportées et ont permis la mise en oeuvre des nouvelles primes sur base des recommandations de la Cour des comptes. En ce qui concerne un double subventionnement pour le même objet, d'un côté par la prime énergie, de l'autre par un

subventionnement identique de l'Administration du Logement, ces primes sont réunies au 1er mai et l'Administration a pris des dispositions pour éviter le double subventionnement.

La diminution des recettes du Fonds énergie est due à la bonne santé du secteur des énergies renouvelables et au dynamisme de la production d'électricité verte. Cela aura un impact sur l'élaboration du budget 2010.

Par ailleurs, il faut s'assurer que l'administration envoie les accusés de réception à ceux qui ont introduit une demande de prime. C'est une demande des citoyens eux-mêmes qui nous disent souvent qu'ils n'ont pas de nouvelles de leur demande. C'est important en matière de simplification administrative. L'arrêté prévoit un délai de dix jours, il faut le respecter.

Il importe en outre de rendre la CWaPE attentive au travail des GRD et que l'administration puisse directement collecter des informations dans sa base de données afin d'avoir des statistiques sur la consommation d'énergie et les réductions de CO₂. Les demandeurs doivent donner de telles informations, mais il faut que l'administration les collecte dans sa base de données. Cela permettra d'assurer un bon pilotage des primes. Il est essentiel que l'administration suive le nouveau système de primes et qu'il n'y ait plus de possibilité de doublons. Il faudrait, comme le fait la Cour des comptes, faire des coups de sonde en matière d'octroi de primes car il n'est pas possible d'envoyer un contrôleur chez chaque demandeur. Celui-ci doit savoir qu'un contrôle est possible. Cela permettra d'éviter les fraudes.

Il est également important, Monsieur le Ministre, que vous veilliez à ce que les rapports annuels de l'utilisation du Fonds énergie nous soient transmis. Ils ne sont pas parvenus au Parlement sous la législature précédente. Or, le décret du 12 décembre 2002 prévoit qu'ils soient transmis. Enfin, je me réjouis que de nombreuses remarques de la Cour des Comptes aient été rencontrées. Le nouveau système des primes les rencontre encore davantage. Les choses ont évolué dans le bon sens et je m'en réjouis. Il faut le souligner, quand les choses fonctionnent efficacement.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Je partage les propos de M. Desgain concernant l'analyse de la Cour des comptes sur la période 2006-2007. Elle a mis en évidence les carences de l'administration. Les contrôles opérés ont permis de pallier différents problèmes principalement dus au succès des différents primes. On est passé de 30.000 primes par an à 70.000 primes par an et à un total de 200.000 primes pour la période 2004-2008. C'est très difficile à gérer pour l'administration. En 2005 et en 2006, tout le monde se plaignait de la lenteur du traitement des demandes, de la procédure d'octroi des primes. Le Gouvernement a complété le cadre au sein de l'administration pour un traitement plus rapide des dossiers. Ce qu'a dit M. Borsus sur les engagements n'est pas correct. Les dix personnes ont été engagées via un contrat de service dans un organisme intérimaire. Les propos de M. Borsus ne reflètent pas la réalité.

Concernant les procédures, au niveau des délais, les citoyens ont manifesté la volonté d'avoir des accusés de réception. Il faut être plus rigoureux, cela doit être une priorité. On a mis en place le mécanisme d'acceptation tacite. Le contrôle des dossiers s'est alors développé. Le Conseil d'État était d'accord. Ce mécanisme a permis de désengorger l'arriéré.

Enfin, nous étions confrontés au problème du paiement des doubles primes. C'est un problème qui se situait au sein de l'administration et les choses ont été améliorées. Les fichiers ont été croisés, ce qui a permis d'éviter les doublons.

Concernant l'ampleur des doubles primes payées, il faut la relativiser, Monsieur Borsus. Sur 200.000 dossiers, il s'agit de 300.000 euros, soit 0,429 % du montant global des primes distribuées. Faut-il dès lors mettre en branle toute l'administration pour aller vérifier des irrégularités sur le terrain ? Cela ne me paraît pas raisonnable. On ne peut que déplorer cet état de fait et tirer des leçons pour l'avenir. L'arriéré étant très limité, cela ne nécessite pas de tels moyens. Le système ne peut que s'améliorer à l'avenir. Il importe de tenir compte des constats de la Cour des comptes pour la période 2006-2007.

M. Jean-Marc Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – L'essentiel a été dit en Commission. Toutefois, puisque Mme la Présidente a la gentillesse de me laisser la parole, je reviendrai sur quelques points.

Je m'inscrirai tout d'abord sur l'approche de M. Borsus lorsqu'il souligne l'importance de ce rapport. J'ajouterai un élément important. Dès le moment où la Cour des comptes s'est mise à travailler sur ce dossier, l'administration elle-même a changé ses pratiques sans attendre. Le Gouvernement a également retenu des leçons. Toutes les mesures d'impact structurel ont été prises en temps voulu. Il a été remédié dès à présent aux principales critiques formulées par la Cour des comptes.

Tout d'abord, en ce qui concerne les régularisations expresses, il convient de rappeler qu'elles se sont avérées nécessaires car le nombre de demandes explosait littéralement. Quelques 7.253 demandes de régularisation expresse ont été déposées en 2007. Ce nombre a significativement diminué dès 2008, avant le rapport de la Cour des Comptes. 538 demandes expresses ont en effet été traitées en 2008, et seulement 171 en 2009. Cette évolution est déjà significative en soi.

En ce qui concerne le double financement potentiel, le problème est structurellement derrière nous. La réforme a introduit une clarification en la matière et il n'y a plus désormais de possibilité de double financement. Je crois en la sincérité des Wallonnes et des Wallons. Nous ne pouvons évidemment pas exclure que l'un ou l'autre de nos concitoyens tente de frauder. En l'occurrence, je ne veux pas mettre en place un dispositif qui soupçonnerait de fraude chaque candidat potentiel à la prime. Il existe suffisamment de contrôles possibles par sondage pour éliminer efficacement les fraudes. Je constate avec consternation un véritable problème de respect des priorités dans les discours qui viennent d'être tenus à cette tribune. L'éventuelle somme concernée par les fraudes en matière de primes s'élève à 310 mille euros. Il ne s'agit ni de millions, ni de milliards. La mobilisation des moyens nécessaires pour peut-être récupérer une partie de cet argent, supposé indûment perçu, avant qu'il ne soit trop tard, serait une dépense inutile.

La grande fraude fiscale, celle qui compte vraiment, Monsieur Borsus, s'élève à 30 milliards d'euros. Mais ceci ne semble pas vous émouvoir outre mesure. Où est la cohérence ? Franchement, Monsieur Borsus, allons chercher l'argent où c'est le plus important et ce faisant, aidons M. Reynders à dégager des marges de manoeuvre. Si vous voulez vraiment lutter contre la fraude fiscale, faites-le là où c'est utile.

M. Hervé Jamar (MR). – Vous voulez vraiment un débat sur la fraude ?

M. Jean-Marc Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je ne vous visais pas particulièrement. Je remets simplement les choses à leur place. Il ne s'agit en aucun cas d'une attaque personnelle.

Enfin, M. Borsus souhaitait avoir accès au rapport établi en matière d'affectation du fonds d'énergie. J'ai bien entendu cette demande et j'ai cherché le document dans nos archives. Madame la Présidente, permettez-moi de vous remettre le rapport que M. Borsus n'a pas reçu.

M. Willy Borsus (MR). – Il s'agit du rapport portant sur les années 2004 à 2007 ?

M. Jean-Marc Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Tout à fait ! Pour 2009, l'administration est en train de finaliser ses travaux. Je ne dispose pas actuellement du rapport 2008 mais je me ferai un plaisir de vous le procurer si vous le souhaitez.

M. Willy Borsus (MR). – J'imagine qu'il y a une cohérence à fournir un rapport avec six ans de retard et à perdre une année au passage !

M. Jean-Marc Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je suis conscient qu'on peut faire mieux.

M. Willy Borsus (MR). – Je suis véritablement consterné par votre nonchalance. Vous déposez sans état d'âme à la Présidence un rapport avec des années de retard !

M. Jean-Marc Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je me permets de vous rappeler que j'occupe ce poste depuis six mois.

Si M. Borsus ne veut pas de ce rapport, Madame la Présidente, on peut peut-être épargner une photocopie.

Il semble manifeste que M. Borsus a désormais perdu tout intérêt pour la question.

En ce qui me concerne, je me tourne vers l'avenir. Le nouveau dispositif offre des garanties suffisantes pour ne plus rencontrer les problèmes pointés à juste titre par la Cour des Comptes. Je crois avoir répondu à l'essentiel des éléments et confirme l'intérêt et l'utilité du rapport de la Cour des Comptes.

Mme la Présidente. – Je tiens à disposition des parlementaires qui le souhaiteraient une copie du rapport qui vient de m'être remis.

M. Willy Borsus (MR). – Les propos du ministre sont caricaturaux et foncièrement contradictoires avec la réalité factuelle des éléments dont nous disposons. Il semble que M. Nollet souffre du syndrome de Stockholm. S'il souhaitait avoir un débat générique sur la fraude fiscale, il fallait rester au fédéral ! Dans le cadre de notre enceinte, il est de notre devoir d'agir au niveau régional. Dois-je par ailleurs rappeler qu'un échantillon est par définition plus petit qu'un ensemble plus large et ne peut être traduit en pourcentage ?

Monsieur le Ministre, dans une béatitude souriante, parle de son administration. Il s'agit de cette même administration qui a géré les dossiers de façon défailante et qui, à présent, apaise M. Nollet, minimise l'impact de la fraude et l'encourage à ne rien récupérer ! Trois cent mille euros, ce n'est pas rien ! C'est significatif au contraire.

Vous dites que votre administration vous informe qu'il n'y a pas tant à récupérer pour déployer des moyens humains supplémentaires. Cela semble vous suffire. C'est un signe détestable.

Je vous engage à demander à une autorité extérieure d'évaluer le montant qui pourrait être récupéré et de donner un signe plus positif dans ce dossier.

M. Xavier Desgain (Ecolo). – Madame la Présidente, je suis content que vous ayez reçu le rapport de l'affectation du fonds Énergie pour les années 2004 à 2007. Nous l'avions demandé, mais jusque-là en vain. Nous ne manquerons pas de l'examiner avec attention, ainsi que les autres qui suivront. Je suis heureux que le décret soit enfin respecté.

M. Jean-Marc Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Pour l'année 2008, il est logique que nous ne disposions pas encore du rapport, dès lors qu'il s'agit de programmes biannuels.

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la Discussion générale, je la déclare close.